



**CAPN des professeurs de chaires supérieures  
relative à la promotion l'échelon spécial  
du corps des chaires supérieures**  
Déclaration liminaire des élus nationaux SNES – FSU  
Paris, le 18 juin 2019.

À l'occasion de la CAPN des professeurs de chaires supérieures relative à la promotion à l'échelon spécial du corps des chaires supérieures 2018, le SNES-FSU souhaite faire une déclaration liminaire. Pendant plusieurs mois en 2016 et 2017, le SNES-FSU s'est fortement mobilisé pour que le PPCR puisse s'appliquer au corps des professeurs de chaires supérieures, dans les mêmes dispositions que pour tous les autres corps. Aujourd'hui, le SNES-FSU acte positivement la possibilité pour les professeurs de chaires supérieures de pouvoir être promus au sein de leur corps à la HEB sans avoir à revenir dans le corps des professeurs agrégés comme cela a été le cas pour la campagne de promotion 2017. Grâce à son action, le SNES-FSU a fait en sorte que la profession ne perde aucune promotion pour les campagnes 2017 et 2018.

Toutefois, les conditions d'accès à la HEB pour les professeurs de chaires supérieures ne sont pas encore satisfaisantes. Tout d'abord, le SNES-FSU revendique que cet échelon ne soit plus « spécial » et devienne le septième échelon du corps des professeurs de chaires supérieures accessible à tous. Cette revendication est on ne peut plus légitime au regard de la structure du corps où l'on constate que l'âge moyen des professeurs accédant au corps est proche de 47 ans ce qui correspond en moyenne au 10ème échelon du corps des agrégés. Par ailleurs, quand on compare les taux de promus par rapport aux promouvables, la différence pour la campagne 2017 est sans appel : pour les professeurs agrégés du vivier 1, 1267 promus pour 3508 éligibles, ce qui fait un taux de 36 % de promus (d'après un document de la DGRH du 1<sup>er</sup> septembre 2018 transmis aux organisations syndicales), alors que pour les professeurs de chaires supérieures, en 2017, il y a eu 55 promus pour 1317 éligibles ce qui fait un taux de 4,2 %.

Lorsqu'on étudie les propositions de promotion à l'échelon spécial pour l'année 2018 dans le corps des professeurs de chaires supérieures présentées aujourd'hui, il y a 114 promotions possibles pour 1254 professeurs éligibles. On approche des 9,1 % ce qui est encore très loin des 36 % du corps des agrégés. Cela n'est toujours pas acceptable. Comme le gouvernement refuse notre revendication d'un 7ème échelon accessible au même rythme pour tous les professeurs de chaires supérieures, le SNES-FSU demande que le taux d'accès à la HEB dans le corps des professeurs de chaires supérieures soit largement augmenté. Sans cette perspective, c'est l'avenir du corps qui est menacé.

Pour la campagne rétroactive 2018, les Inspections générales avaient la possibilité de promouvoir la quasi-totalité des professeurs de chaires supérieures partant à la retraite en 2019. C'est d'ailleurs en ce sens que le SNES-FSU s'était adressé à l'ensemble des corps de l'Inspection générale. Hélas, nous n'avons pas été entendus puisque 27 professeurs partant à la retraite se voient barrer l'accès à la HEB au profit de professeurs qui resteront en poste pour 2019-2020 au moins. Le signal envoyé par les diverses Inspections générales à ceux qu'elles avaient jadis promus à la chaire supérieure est cinglant : c'est un désaveu. Qu'ont-ils donc fait pour

mériter ce désaveu ?

À moins que le ministère ne revoie les propositions faites aujourd'hui, lors de la CAPN qui s'ouvre, ce sera à vous de leur expliquer votre non-proposition de promotion et nous nous permettrons, pour ceux des collègues non promus ayant fait appel à nous, de vous demander des explications dès aujourd'hui. Le SNES-FSU comprend parfaitement les contraintes des Inspections générales dans le contexte restreint actuel, mais cela ne peut expliquer pourquoi certains groupes ont choisi de promouvoir des professeurs n'ayant même pas 60 ans aujourd'hui. Si l'on regarde le tableau de répartition, ces groupes d'Inspection se tirent une balle dans le pied, car ces collègues promus bloqueront les futures promotions à la HEB dans la discipline. Dans d'autres disciplines, les groupes d'Inspection sont allés jusqu'à ne promouvoir aucun des professeurs partant à la retraite. Est-ce une sanction collective ?

Enfin, certains groupes n'ont pas pu promouvoir tous les partants car il n'y avait pas assez de possibilités : ils ont dû faire des choix peut-être cornéliens. Alors que, dans d'autres disciplines mieux pourvues, les groupes d'Inspection n'ont pas proposé de promouvoir tous les partants à la retraite et ont préféré des collègues, là encore, plus « jeunes ». Le SNES-FSU demande que les promotions soient réparties entre les disciplines en fonction des départs à la retraite tant que le taux de professeurs de chaires supérieures pouvant être à la HEB n'a pas été substantiellement augmenté.

Pour la campagne 2018, il serait parfaitement possible d'attribuer toutes les promotions à l'échelon spécial en promouvant uniquement des professeurs partant à la retraite en 2019. Nous y travaillerons au cours de cette CAPN. Le SNES-FSU tient à rappeler que les collègues sont très attachés à la notion de déroulement de carrière. Il est impératif qu'ils puissent se projeter en toute connaissance de cause tout au long de leur carrière et en particulier à la fin de celle-ci.

Enfin, le SNES-FSU remercie la DGRH d'avoir accepté de décaler la campagne 2019 de promotion pour l'accès à l'échelon spécial qui permettra de promouvoir davantage de collègues à la HEB. Si, de plus, le ministère accède à nos demandes, il serait envisageable dès la prochaine promotion de nommer davantage de professeurs que ceux partants à la retraite en 2020.